



**PENSONS
AUTREMENT
À LA SANTÉ
DE VOS SALARIÉS**

LE NOUVEAU MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE DU TRANSPORT



carcept prev

GROUPE KLESIA



LE NOUVEAU MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE DU TRANSPORT

L'ACCORD DU 20 AVRIL 2016 ENTRÉ EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 2017

Nouveau régime
de protection
sociale

- ▶ Le 20 avril 2016, les partenaires sociaux du transport ont conclu un accord modernisant les régimes conventionnels de prévoyance **inaptitude à la conduite** et **invalidité / décès** des **salariés non cadres** de la profession, entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour les
professions du
transport

- ▶ Cet accord couvre les secteurs d'activité suivants : transport routier de marchandises, de voyageurs, déménagement, transport urbain, transport de fonds, activités auxiliaires du transport, collecte des déchets.

Le Compte
Personnel de
Prévoyance

- ▶ Il instaure un mécanisme innovant, le **compte personnel de prévoyance** composé :



- ▶ de **points d'activité**



- ▶ et de **points de solidarité**

De nombreux
avantages pour vous
et vos
salariés

- ▶ Le nouveau régime de prévoyance conventionnel offre de nombreux avantages :
 - ▶ **Les salariés pilotent leur protection sociale en toute autonomie** avec leur CPP
 - ▶ **Amélioration des garanties** : plus de condition d'âge ou d'ancienneté, garanties sous forme de rente et non de capital, suppression de certaines conditions en cas de garantie double effet,...
 - ▶ Un fonds de solidarité pour **promouvoir la prévention santé et accompagner en cas de sinistre les salariés qui se sont inscrits dans une démarche de prévention**



LE COMPTE PERSONNEL DE PRÉVOYANCE EN PRATIQUE

■ L'ACQUISITION DES POINTS



■ L'UTILISATION DES POINTS (à compter de 2018)





LE FONCTIONNEMENT DES POINTS EN PRATIQUE POUR LES ENTREPRISES ET LES SALARIES

■ UN COMPTE A POINTS AU CŒUR DU NOUVEAU DISPOSITIF : LE COMPTE PERSONNEL DE PRÉVOYANCE

- 2 catégories de points non fongibles
- Pour qui ? chaque salarié bénéficiaire de l'IPRIAC ou du régime invalidité/décès conventionnel

Comment sont-ils acquis ? A quoi servent ils ?

Ils sont acquis en fonction de la rémunération de l'assuré (120 points par an en moyenne).
Ils déterminent des seuils d'accès à des niveaux de prestations d'inaptitude à la conduite et d'invalidité 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

Ils sont acquis lorsque le salarié suit des actions de prévention labellisées par la branche.
Ils permettent, en cas d'invalidité, décès ou d'inaptitude à la conduite d'améliorer des prestations de prévoyance, selon un barème défini par la branche.

Quels avantages ?

Pour l'entreprise : aucune charge administrative, il revient à l'assureur de déterminer les points.

Pour le salarié : les périodes antérieures à 2017 doivent être converties en points par l'assureur. Le salarié accède à ses points sur le portail web de son assureur.

Un dispositif de prévention santé d'ores et déjà financé

Pourquoi Carcept-Prévoyance ?

Un espace personnel déjà opérationnel sur carcept-prev.fr

Un interlocuteur unique sur l'ensemble du CPP

Pas de sélection médicale ou de résiliation en cas de sinistre

Carcept-Prévoyance est l'organisme gestionnaire choisi par la branche.





LE NOUVEAU MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE DU TRANSPORT

Focus sur les points d'activité



FOCUS SUR LES POINTS D'ACTIVITE

LE FONCTIONNEMENT

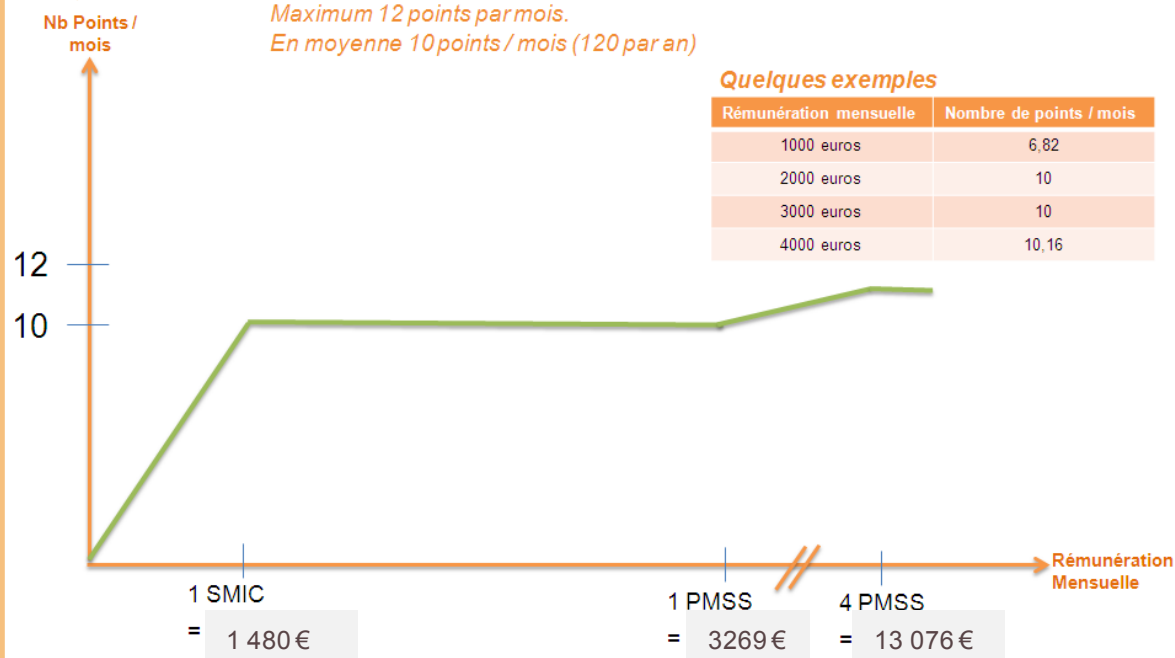
- **Les points d'activité** sont acquis automatiquement en fonction du salaire et servent à déterminer les seuils et les niveaux d'accès aux prestations de prévoyance lourde

Règle d'acquisition des points d'activité :

Maximum 12 points par mois.
En moyenne 10 points / mois (120 par an)

Quelques exemples

Rémunération mensuelle	Nombre de points / mois
1000 euros	6,82
2000 euros	10
3000 euros	10
4000 euros	10,16



Niveau des garanties prévoyance :

- **Inaptitude à la conduite** : versement d'un **capital** ou d'une **rente** en fonction du nombre de point d'activité acquis
- **Invalidité** :
 - **1^{ère} catégorie** : versement d'une **rente** (15 % du salaire de référencement) quelque soit le nombre de point d'activité
 - **2^{ème} et 3^{ème} catégories** : versement d'une **rente** égale à 20 à 30 % du salaire de référence (modulation en fonction du nombre de points d'activité acquis)
- **Décès** : Versement d'un **capital** en fonction de la situation familiale (sans lien avec le nombre de points d'activité)



FOCUS SUR LES POINTS D'ACTIVITE

QUELS SONT LES AVANTAGES EN TERME DE GARANTIES ?

*En cas
d'invalidité*

Une garantie versée sans condition d'ancienneté
sous forme de **RENTE** et non plus sous forme de **CAPITAL**

AVANT

Luc 55 ans est déclaré Invalide 2^e catégorie.

→ À plus de 50 ans, il devait justifier d'une ancienneté de 5 ans pour percevoir le versement anticipé du capital garanti en cas de décès.

MAINTENANT

→ Luc bénéficie d'une rente pouvant aller jusqu'à 30 % de son dernier salaire en complément de la prestation de la Sécurité sociale.



FOCUS SUR LES POINTS D'ACTIVITE

QUELS SONT LES AVANTAGES EN TERME DE GARANTIES ?

*En cas
de décès*

Suppression des conditions pour bénéficier
du **doublement du capital décès**

AVANT

Martine, 52 ans, salariée non cadre du transport, décède alors qu'elle avait 2 enfants à charge. Son mari Yves décède 1 an plus tard à 66 ans.

→ Ses enfants ne percevaient pas la garantie double effet car Yves avait plus de 65 ans au moment de son décès.

MAINTENANT

→ Ils bénéficient de ce capital supplémentaire.



FOCUS SUR LES POINTS D'ACTIVITE

QUELS SONT LES AVANTAGES EN TERME DE GARANTIES ?

*En cas
d'incapacité
à la conduite
pour raison
médicale*

**Suppression des conditions d'âge et
d'ancienneté** pour bénéficier des prestations

AVANT

MAINTENANT

Maxime 43 ans est déclaré inapte à la conduite.

→ À moins de 45 ans, il ne percevait aucune indemnisation.

→ Il perçoit, selon son nombre de points d'activité, un capital d'1 ou 2 mois de salaire ou une rente pouvant aller jusqu'à 35 % de son ancien salaire.



LE NOUVEAU MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE DU TRANSPORT

Focus sur les points de solidarité



INVESTIR LA PRÉVENTION PROFESSIONNELLE

POURQUOI ET COMMENT ?

800 à
1750

Coût moyen en € pour l'employeur, par salarié, des cotisations AT/MP (variable en fonction du secteur TRM/TRV/ Déménagement)
par comparaison, la prévoyance conventionnelle c'est 90€.

17

Nombre de journées de travail perdues chaque année en France au titre de l'absentéisme

1/3

1 Salarié sur 3 dans la branche Transport a plus de 50 ans
Ils étaient 1 sur 5 il y a 10 ans.

⇒ En réponse, la branche a souhaité initier une prévention professionnelle au sein du régime de prévoyance.

- Son coût : 12,5 € / an / salarié en moyenne *dont 50% à la charge de l'employeur.*
- Son fonctionnement : acquisition de points par le salarié lorsqu'il suit des actions.



LES POINTS DE SOLIDARITÉ

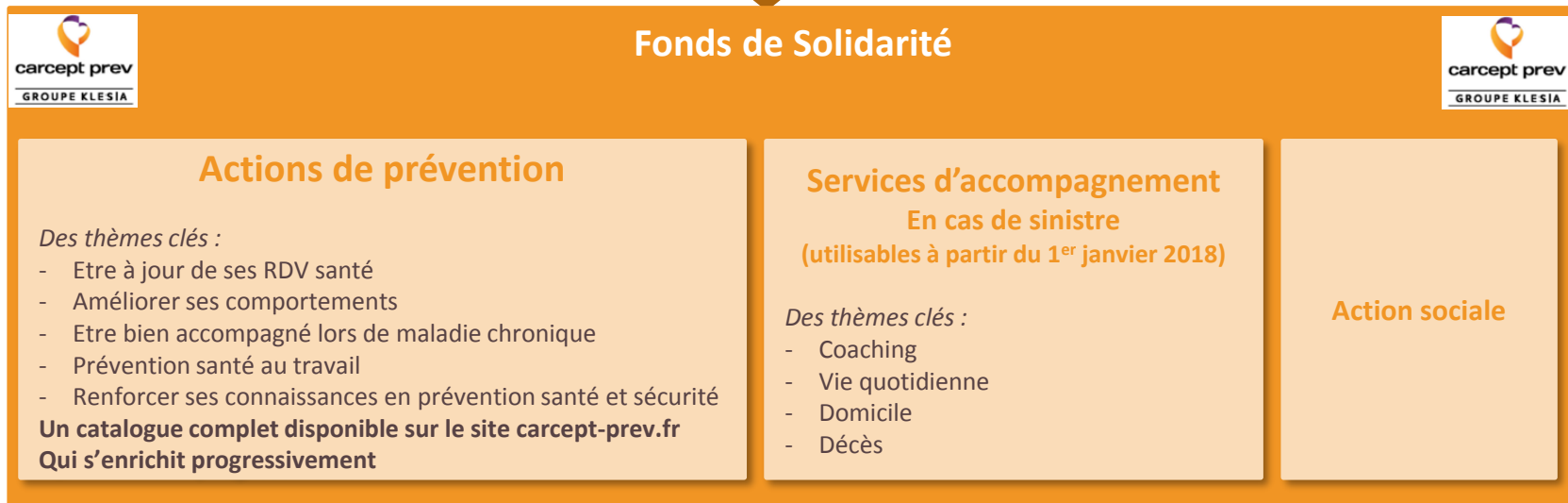
UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION D'ORES ET DÉJÀ FINANCÉ

Applicable dans
la branche depuis
le 1^{er} janvier 2017



L'adhésion des entreprises au fonds de solidarité est :

- déjà incluse pour les entreprises adhérentes au contrat de prévoyance de la Carcept-Prévoyance
- A formaliser par une adhésion spécifique pour les autres





LES POINTS DE SOLIDARITE

UN SYSTÈME SIMPLE

*Jusqu'au 31 mars
2018, les points de
solidarité marqués
sont triplés !*

L'objectif : que le salarié soit acteur de sa santé, pour réduire les risques (invalidité, inaptitude à la conduite, décès).

Un système de prévention de branche qui complète l'ensemble des actions déjà réalisées en entreprise.

Le principe : les points de solidarité se gagnent en suivant des actions de prévention qui sont labellisées par la branche. En cas de sinistre, des services d'accompagnement supplémentaires sont alors possibles. Plus le salarié marque des points, plus il peut bénéficier de services d'accompagnement.

L'outil : un espace personnel solidarité 100 % digital est mis à disposition :

- Accessible sur www.carcept-prev.fr sur leur  ESPACE PERSONNEL
- Les actions de prévention proposées sont expliquées sur un catalogue en ligne
- Une déclaration d'actions en toute simplicité depuis son espace personnel
- **Des points solidarité** attribués une fois l'action validée par les services de gestion Carcept-Prévoyance
- Pour toute demande d'information/réclamation, les salariés auront à leur disposition plusieurs médias :
 - ▶ Une ligne téléphonique dédiée
 - ▶ Un formulaire « Contact » sur l'Espace Solidarité (réponse par mail)



LES POINTS DE SOLIDARITE

UN EXEMPLE



Denis, 44 ans, salarié du transport, se connecte à son espace personnel sur **carcept-prev.fr**



Fumeur, il découvre dans le catalogue prévention de son espace solidarité, qu'une consultation tabacologie lui rapporterait 20 points.



Il prend rendez-vous chez un spécialiste et télécharge son attestation de visite depuis son espace personnel.



Son médecin valide l'attestation. Denis l'enregistre dans son espace.



Il réalise régulièrement des actions de prévention et voit son nombre de points de solidarité augmenter.



En plus de marquer des points, Denis limite son risque de tomber malade.



S'il devenait inapte à la conduite, Denis et sa famille bénéficieraient de multiples services, comme de l'assistance à domicile.



LES POINTS DE SOLIDARITE

LE CATALOGUE D' ACTIONS DE PRÉVENTION

Etre à jour de mes rendez vous de santé

- Visite médicale chez le médecin généraliste 5 points
- Examen périodique de santé 10 points
- Dépistage du cancer colorectal 20 points
- Dépistage du cancer du sein 20 points
- Dépistage du cancer du col de l'utérus 20 points

Améliorer mes comportements

- Sevrage tabagique : coaching Tabac Info Service 5 points
- Sevrage tabagique : consultation tabacologie 20 points

Maladie chronique : être bien accompagné

- Suivi de patients diabétiques : le service sophia de l'Assurance Maladie 10 points
- Suivi de patients sous traitement anticoagulant : accompagnement pharmaceutique 20 points

Prévention au travail

- Prévenir les troubles musculo-squelettiques avec TMS Pro 20 points

Renforcer ses connaissances en prévention santé et sécurité

- Formation Initiale Minimum Obligatoire 5 points
- Formation Continue Obligatoire 5 points
- Formation ADR (matières dangereuses) 5 points
- Formation animateur Prévention Transport Routier 40 points
- Formation Acteur Prévention Secours 20 points
- Formation Prévention des risques et hygiène de vie dans les activités du déménagement 20 points
- Formation Secouriste Sauveteur du Travail 5 points
- Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 5 points



LES POINTS DE SOLIDARITE

LE CATALOGUE DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Les points acquis en année N grâce à la déclaration d'actions de prévention réalisées, **sont utilisables en année N+1 : les services d'accompagnement pourront donc être utilisés à partir de 2018.**

Coaching

- | | |
|---|------------|
| • Programme de remise en forme | 200 points |
| • Aide au retour à l'emploi et reconversion professionnelle | 600 points |
| • Accompagnement budgétaire | 100 points |
| • Formation « Gestes et Postures » de l'aidant au domicile | 100 points |

Vie quotidienne

- | | |
|--|------------|
| • Conduite à l'école et aux activités extrascolaires | 30 points |
| • Transport aux rendez-vous médicaux | 30 points |
| • Soutien psychologique | 90 points |
| • Présence d'un proche au domicile | 50 points |
| • Aide à domicile | 30 points |
| • Auxiliaire de vie | 30 points |
| • Petit jardinage | 30 points |
| • Téléassistance | 60 points |
| • Livraison de médicaments | 100 points |
| • Déménagement : nettoyage du logement quitté | 100 points |

Domicile

- | | |
|--|------------|
| • Bilan situationnel par un ergothérapeute au domicile | 150 points |
| • Service travaux pour aménagement du domicile | 60 points |

Décès

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| • Accompagnement suite au décès | 60 points |
|---------------------------------|-----------|



LE NOUVEAU MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE DU TRANSPORT

SYNTHÈSE

- Les **salariés non cadre du Transport** disposent, depuis le 1^{er} janvier 2017, d'un compte personnel de Prévoyance dans lequel ils cumulent deux types de points :
 - Les **points d'activité**
 - Les **points de solidarité**
- **Pour consulter leurs points :**
 - Ils se connectent sur www.carcept-prev.fr
 - Cliquent sur  **ESPACE PERSONNEL** puis « créer votre compte » s'il n'est pas déjà créé
- **Sur cet espace ils pourront :**
 - **Créer et gérer leur compte personnel de prévoyance** : en consultant leurs points d'activité et de solidarité ;
 - **Consulter le catalogue d'actions de prévention et déclarer des actions** pour cumuler des points de solidarité ;
 - S'informer sur les **services d'accompagnement** proposés en cas de sinistre et les activer.

Par ailleurs, l'ouverture de de l'espace personnel permet d'accéder aux **services retraite**, et notamment de :

- Télécharger leur RIS (Relevé Individuel de Situation)
- Télécharger leur EIG (Estimation Individuelle Globale) à partir de 55 ans
- Demander leur EIR (Entretien Individuel Retraite) à partir de 45 ans



CONSULTATION 100 % DIGITALE

L'ESPACE PERSONNEL DE CARCEPT-PREV.FR



carcept prev GROUPE KLESIA

VOTRE ESPACE CLIENT

AUTRES SITES : Entreprises | Groupe & Partenaires |

Questions / réponses | Contactez-nous

BIENVENUE SUR VOTRE ESPACE CLIENT

VEUILLEZ VOUS AUTHENTIFIER POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE CLIENT

S'authentifier avec vos identifiants

Identifiant *

Mot de passe *

[Identifiant oublié](#) | [Mot de passe oublié](#)

[Se connecter](#)

S'authentifier via FranceConnect

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est ce que FranceConnect ?](#)

Pas encore inscrit ? [Créez votre compte](#)

Besoin d'aide ? [Cliquez-ici](#)



L'ESPACE SOLIDARITÉ

L'ACCÈS VIA LE COMPTE PERSONNEL DE PREVOYANCE

The screenshot shows the 'Mon Compte Personnel de Prévoyance' page. At the top, there's a navigation bar with 'ACCUEIL', 'MON COMPTE PRÉVOYANCE' (highlighted with an orange box), 'MES DOCUMENTS', 'NOS CONSEILS', and 'MON PROFIL'. Below the navigation bar, the main heading is 'MON COMPTE PERSONNEL DE PRÉVOYANCE'. Underneath, there's a section 'DE QUOI S'AGIT-IL ?' explaining the purpose of the account. To the right, there's a 'CONTACTEZ-NOUS' box with 'Questions fréquentes' and 'Accéder aux FAQ'. Below this, there's a section 'MES POINTS DE SOLIDARITÉ' showing two boxes: 'POINTS ACQUIS' with a value of 70.0 and 'POINTS UTILISABLES CETTE ANNÉE' with a value of 0.0. An orange arrow points from the 'Accéder à mon espace solidarité' button at the bottom to the right-hand screenshot.

VOTRE ESPACE CLIENT

carcept prev
GROUPE KLESIA

ACCUEIL **MON COMPTE PRÉVOYANCE** MES DOCUMENTS NOS CONSEILS MON PROFIL

MON COMPTE PERSONNEL DE PRÉVOYANCE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Depuis le 1er janvier 2017, chaque salarié non cadre relevant des professions du transport et des activités du déchet, dispose d'un compte personnel de prévoyance, qui l'accompagne tout au long de sa carrière dans le secteur.

Ce compte est composé de points d'activité et, dans certaines conditions, de points de solidarité.

[En savoir plus](#)

MES POINTS DE SOLIDARITÉ

Vous pouvez acquérir des points, tout au long de votre carrière, en suivant des actions de prévention. Ces points vous permettent, sur votre demande, de bénéficier de services complémentaires améliorant vos prestations invalidité et décès.

Accéder à votre Espace Solidarité pour gérer vos points !

POINTS ACQUIS 70.0

POINTS UTILISABLES CETTE ANNÉE 0.0

[Accéder à mon espace solidarité](#)

Les décomptes de points sont communiqués à titre indicatif. Ils sont rattachés à la surveillance d'un sinistre.

The screenshot shows the 'Espace Solidarité' page. At the top, there's a navigation bar with 'ACCUEIL', 'ACTIONS DE PRÉVENTION', and 'SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT'. Below the navigation bar, the main heading is 'ESPACE SOLIDARITÉ'. Underneath, there's a section 'BONJOUR FRANCIS V' Bienvenue sur votre espace Solidarité Carcept Prev'. To the right, there's a 'VOTRE COMPTE DE POINTS' box showing '0 points de solidarité utilisables cette année' and '5 points acquis'. Below this, there's a 'Besoin d'aide ?' box with 'Contacter la Hotline'. The main content area has two sections: 'ACTIONS DE PRÉVENTION' and 'SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT'. An orange arrow points from the 'Accéder à mon espace solidarité' button in the left-hand screenshot to the 'Accéder à mon espace solidarité' button in this screenshot.

carcept prev
GROUPE KLESIA

ESPACE SOLIDARITÉ
GÉREZ VOTRE CAPITAL PRÉVENTION

FRANCIS V. 0 pts [Déconnexion](#)

[RETOUR À VOTRE ESPACE CLIENT](#)

ACCUEIL **ACTIONS DE PRÉVENTION** SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

BONJOUR FRANCIS V'

Bienvenue sur votre espace Solidarité Carcept Prev

Cet espace a été conçu pour vous permettre de gérer votre capital prévention en toute simplicité et sécurité.

Il vous permet :

- de déclarer vos actions de prévention pour acquérir des points de solidarité et de les suivre;
- d'utiliser ces points pour améliorer les prestations versées en cas d'invalidité, d'incapacité à la conduite, ou suite à un décès, en choisissant parmi les services d'accompagnement qui vous sont proposés.

VOTRE COMPTE DE POINTS

Vous avez actuellement

0

points de solidarité utilisables cette année

5 points acquis

Besoin d'aide ?

[Contacter la Hotline](#)

ACTIONS DE PRÉVENTION

[+ Consulter le catalogue et déclarer une action](#)

Seules les actions de prévention qui vous sont présentées dans notre catalogue peuvent vous permettre d'acquérir des points de solidarité.

Après avoir sélectionné l'action de prévention que vous avez réalisée, déclarez-la en quelques clics.

Mes déclarations en cours de traitement

[Historique de mes déclarations](#)

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

[+ Consulter le catalogue](#)

Consultez notre catalogue pour connaître les services d'accompagnement qui vous seront proposés en cas d'invalidité, d'incapacité à la conduite, ou suite à un décès.

Vous pourrez demander ces services à compter du 1er janvier 2018, en fonction du nombre de points que vous aurez acquis à cette date.

(Vous n'avez aucune demande de service pour le moment)

[Historique de mes demandes](#)

© Carcept Prev 2017

Mentions Légales - Cookies - Contact



L'ESPACE SOLIDARITÉ

LA CONSULTATION DES CATALOGUES D'ACTIONS ET DE SERVICES

carcept prev GROUPE KLESIA | ESPACE SOLIDARITÉ | DÉCouvrez votre capital prévention | FRANCIS V. 0 pts | Déconnexion

ACCUEIL | ACTIONS DE PRÉVENTION | SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

DÉCOUVRIR LE CATALOGUE ET DÉCLARER MES ACTIONS DE PRÉVENTION

Pour déclarer votre action de prévention, c'est très simple !

1. Choisissez l'action de prévention santé que vous avez réalisée parmi celles qui vous sont proposées en cliquant sur l'image.
2. Accédez à une page de présentation détaillée de l'action sélectionnée.
3. Déclarez l'action réalisée en remplissant votre formulaire en ligne et joignez les pièces justificatives associées (certains modèles sont téléchargeables sur notre site).

Vous pouvez à tout moment suivre vos déclarations, leur statut, ainsi que les points qu'elles vous ont permis d'acquérir, en consultant l'historique de vos déclarations.

Besoin d'aide ?
[Contacter le hotline](#)

1 Choix de l'action 2 Présentation 3 Déclaration

Choix de l'action	Présentation	Déclaration
 5 points	 10 points	
 20 points	 20 points	
 20 points	 5 points	
 20 points	 10 points	
 20 points	 20 points	

carcept prev GROUPE KLESIA | ESPACE SOLIDARITÉ | DÉCouvrez votre capital prévention | FRANCIS V. 0 pts | Déconnexion

ACCUEIL | ACTIONS DE PRÉVENTION | SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

DÉCOUVRIR LE CATALOGUE ET DEMANDER UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Vous pourrez demander des services d'accompagnement à compter du 1er janvier 2018, en fonction du nombre de points que vous aurez acquis à cette date.

Pour découvrir les services d'accompagnement dont vous pourrez bénéficier dès 2018, en fonction du nombre de points que vous aurez acquis en 2017, cliquez sur l'image du service choisi.

Continuez à déclarer des actions de prévention pour acquérir des points de solidarité et accéder à plus de services !

Besoin d'aide ?
[Contacter le hotline](#)

1 Choix du service 2 Présentation 3 Demander ce service

Choix du service	Présentation	Demander ce service
 CLOUARD	 CLOUARD	
 CLOUARD	 RECHERCHES	
 RECHERCHES	 RECHERCHES	
 RECHERCHES	 RECHERCHES	
 THIBO	 THIBO	



L'ESPACE SOLIDARITÉ

LA DÉCLARATION EN LIGNE D'UNE ACTION DE PRÉVENTION

carcept prev
GROUPE KLESIA

ESPACE SOLIDARITÉ
GÉREZ VOTRE CAPITAL PRÉVENTION

FRANÇOIS V. 0 pts

ACCUEIL ACTIONS DE PRÉVENTION SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

DÉCOUVRIR LE CATALOGUE ET DÉCLARER MES ACTIONS DE PRÉVENTION

Pour déclarer votre action de prévention, c'est très simple !

1. Choisissez l'action de prévention santé que vous avez réalisée parmi celles qui vous sont proposées en cliquant sur l'image.
2. Accédez à une page de présentation détaillée de l'action sélectionnée.
3. Déclarez l'action réalisée en remplissant votre formulaire en ligne et joignez les pièces justificatives associées (certains modèles sont téléchargeables sur notre site).

Vous pouvez à tout moment suivre vos déclarations, leur statut, ainsi que les points qu'elles vous ont permis d'acquérir, en consultant l'historique de vos déclarations.

1 Choix de l'action 2 Présentation 3 Déclaration

5 points Visite médicale annuelle chez le médecin généraliste

10 points Examen périodique de santé

Affichage du détail de l'action
après l'avoir sélectionnée

1 Choix de l'action 2 Présentation 3 Déclaration

ÊTRE À JOUR DE MES RENDEZ-VOUS DE SANTÉ

5 points Ces points vous sont accordés une fois l'action validée

VISITE MÉDICALE ANNUELLE CHEZ LE MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Toutes vos actions déclarées avant le 31 décembre 2017 donneront lieu à cette date à un triplement de vos points !

Consulter son médecin traitant, une fois par an, même sans problème de santé apparaît un bon réflexe de prévention santé.

Ce suivi régulier permet à votre médecin de suivre quelques indicateurs clés - poids, tension, réflexes par exemple - et de pouvoir mieux vous soigner tout au long de votre vie.

Pour bénéficier des points de cette action de prévention :

- 1 - imprimez l'attestation et faites-la signer par le médecin lors de votre consultation
- 2 - scannez et téléchargez ce document dûment complété par votre médecin dans votre espace

Vous n'avez pas encore déclaré de médecin traitant ? Rendez-vous sur ameli.fr pour en connaître les modalités.

En savoir plus

Pièces justificatives à fournir

Le téléchargement des pièces justificatives est obligatoire pour pouvoir déclarer votre action.

Attestation Consultation Médecin

Déclarer cette action

1 Choix de l'action 2 Présentation 3 Déclaration

DÉCLARER L'ACTION DE PRÉVENTION "VISITE MÉDICALE ANNUELLE CHEZ LE MÉDECIN GÉNÉRALISTE"

Date de réalisation l'action de prévention

10/07/2017

La date déclarée est celle mentionnée sur votre justificatif. Si l'action de prévention a lieu sur plusieurs jours, merci d'indiquer ici la date de début.

Seules les actions réalisées à partir du 1er janvier 2017 sont éligibles au dispositif.

Pièces justificatives à fournir :

Attestation Consultation Médecin

Si vous n'avez pas de scanner, vous pouvez prendre en photo le document avec votre smartphone.

Ajouter vos pièces justificatives en cliquant ici.

→ Image5.png

Observations :

Bonjour,

Je vous adresse ma déclaration |

Envoyer ma déclaration

Affichage du formulaire de
déclaration d'une action



PLAN DE SENSIBILISATION AU COMPTE DE SOLIDARITÉ

VOS SALARIÉS A SENSIBILISER

COMMENT VOUS
SANTÉ - VOUS
AUJOURD'HUI ?

En prenant soin de vous, vous gagnez des points de solidarité.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur **carcept-prev.fr**



Carcept Prévoyance, Institution de Prévoyance régie par le titre II du livre IX du Code de la sécurité sociale, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquet à Paris (17ème), enregistrée sous le numéro SIREN 340 955 309.
Carcept Prévoyance, agissant sous la marque carcept prev, en qualité de gestionnaire du fonds dédié au haut degré de solidarité institué par l'article 14 de l'accord cadre pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés relevant des professions des transports et des activités du déchet du 20 avril 2016.

VOUS QUI
TRANSPORTEZ,
COMMENT VOUS
PORTEZ-VOUS ?

En prenant soin de vous, vous gagnez des points de solidarité.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur **carcept-prev.fr**



Carcept Prévoyance, Institution de Prévoyance régie par le titre II du livre IX du Code de la sécurité sociale, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquet à Paris (17ème), enregistrée sous le numéro SIREN 340 955 309.
Carcept Prévoyance, agissant sous la marque carcept prev, en qualité de gestionnaire du fonds dédié au haut degré de solidarité institué par l'article 14 de l'accord cadre pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés relevant des professions des transports et des activités du déchet du 20 avril 2016.



PLAN DE SENSIBILISATION AU COMPTE DE SOLIDARITÉ

CARCEPT PREVOYANCE VOUS ACCOMPAGNE

Pour assurer le **succès de cette nouvelle politique de prévention santé** les partenaires sociaux de la branche ont souhaité mettre en œuvre un **grand plan de sensibilisation à destination des salariés**, s'inscrivant sur la durée et reposant sur un axe de sensibilisation retenu comme fil conducteur de l'ensemble des actions.

« **Vous salariés, vous prenez bien soin de votre véhicule ?! prenez tout autant soin de vous !** »



Carcept Prévoyance assure à la demande de la branche la mise en œuvre de ce plan.

L'appui des entreprises sera un facteur clé de succès. Des outils mis à votre disposition (flyers entreprise, flyers salariés, catalogue d'actions et de services, projet d'emailing).

Des actions complémentaires permettront de renforcer la diffusion du dispositif (campagne d'affichage dans les lieux de fréquentation, courriers, courriels, réseaux sociaux, truckfly, réseaux professionnels, rencontres directes dans les événements transports, relais routiers, centre de formations, ...).

Servir le client **Faire confiance** Innover grâce
à la **contrainte** OSER LA DIFFÉRENCE Développer la performance
collective **Innover grâce à la contrainte** OSER
LA DIFFÉRENCE Développer la performance collective **Innover grâce à la**
contrainte OSER LA DIFFÉRENCE Développer la performance collective
Servir le client **Faire confiance** OSER LA DIFFÉRENCE
Développer la performance collective
Servir le client **Faire confiance** Innover grâce
à la **contrainte** OSER LA DIFFÉRENCE Développer la performance
collective Servir le client **Faire confiance** Innover grâce à la
contrainte Développer la performance collective Servir le client
collective **Servir le client** **contrainte**
OSER LA DIFFÉRENCE Servir le client **Faire confiance**
Innover grâce à la contrainte OSER LA DIFFÉRENCE Développer la
la performance collective **Faire confiance**
contrainte OSER LA DIFFÉRENCE Développer la performance collective
Servir le client **Innover grâce à la contrainte** OSER LA
DIFFÉRENCE Développer la performance collective Servir le client
Faire confiance **Oser la différence** Développer la
performance collective Servir le client **Faire confiance**

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES